



Règlement la virée des puces

Article 1 :

Inscription en ligne : www.ac-lespucesligneronaise.org à partir du 12-09-2018

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Votre inscription sera validée dans les 4 jours suivant votre demande et vous figurerez sur la liste des inscrits.

Secrétariat-Dossard-Départ-Arrivée-Vestiaires-Consigne-Douches :

Salle omnisports, route de Froidfond 85670 SCDL

Mise en place d'une consigne gratuite pour les sacs de sport des coureurs.

Article 2 :

Pour les licenciés FFA : obligation d'adresser la copie de votre licence de la saison 2018-2019.

Attention licence au 1 septembre, les licences 2017-2018 ne sont valables jusqu'au 30 septembre 2018

Article 3 :

Pour les non-licenciés FFA : Obligation de présenter un certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois-article L231-3 du code du sport

Article 4 :

Épreuves : 2 courses, départ séparés, sas en fonction du niveau,

Tous les concurrents dans les sas de départ suivant la couleur de dossard à 9h05

Handisport, joellettes sas 1 **départ 9h05**

semi (réservé de juniors a seniors) **départ 9h15**

10 kms participation de cadets à vétérans, **départ 9h25**

Article 5 :

Assistance : Cibiste-Secouristes-ambulance

Article 6 :

Circulation : elle s'effectue sur le côté droit de la chaussée. Les accompagnateurs en vélo, roller et autres sont strictement interdits. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident durant l'épreuve.

Article 7 :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de AIAC

Article 8 :

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 9 :

Chronométrie : Par chronométreurs officiels et par dossards pucés pour les classements (IPITOS)

Article 10 :

Droit à l'image : Les concurrents autorisent les organisateur à utiliser les images fixes sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports promotionnels ou publicitaires.

Article 11 :

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté du 06-01-1998, vous disposer d'un droit d'accès et de rectification au donner personnelle vous concernent

Article 12 :

Litiges : Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. Sa décision sera sans appel. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toute les clauses.

Article 13 :

Départ :

Semi	route de la Garnache	lieu-dit la brosse
10 km	route de froidfond	lieu-dit le pré neuf

La case meilleure performance de l'année permet un classement dans le cas de départ, au vue de la couleur de leur dossard, les athlètes qui s'inscrivent s'engagent à se placer directement dans le sas prévu

Toutes les inscriptions non renseignées à la case performance de l'année seront placées dans le sas populaire.

Départ :

9h **pour tous se placer à l'arrière de votre sas de départ**

9h05 **départ des joellettes (sur le 10 km)** **sas 1**

9h15 **départ semi**

Dossard rouge	sas 1
Dossard noir	sas 2
Dossard bleu	sas 3

9h25 **départ 10 kms**

Dossard rouge	sas 1
Dossard noir	sas 2
Dossard bleu	sas 3

Article 14 :

Résultat, récompense et lots : A partir de 10h45 à la salle des sports.

Coupes, médaille et lots premier de chaque catégorie.

Classement scratch.

Classement individuel pas de cumul des récompenses.

Challenge du nombre, récompensant le club ayant le plus d'athlètes classés sur l'ensemble des 3 courses, ouvertes à tous : clubs sportifs, comités d'entreprises, inscription à l'aide du bulletin.

Lots aux 1800 concurrents.

Section Athlétisme de L'ALSCL le quarteron, route de Froidfond, 85670 SCDL

Contact : 06 85 92 51 63

Section Athlétisme de L'ALSCL6droit réservé 2018-04-10

Athlétique Club des Puces Ligneronaise- droits réservés 2018.

Designed by mediahome.